

## VOTRE CFPPA

Situé dans un très beau cadre, le centre de formation de Valabre se trouve dans un parc forestier proche des villes de Gardanne et d'Aix-en-Provence.

Les apprenants bénéficient sur le site d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources.



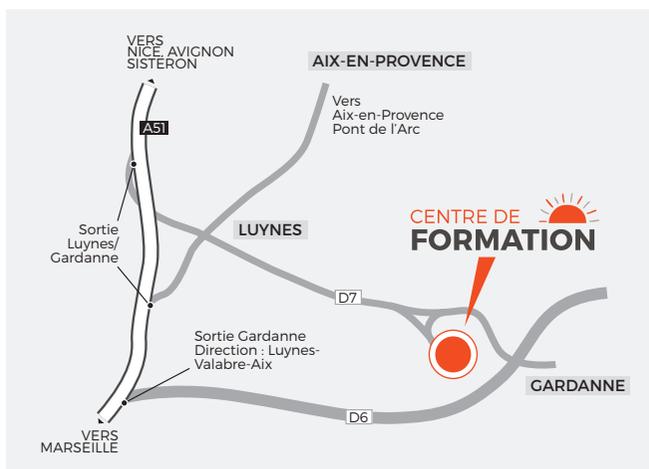
## + LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation

■ Le CFPPA est en capacité d'accompagner des publics en situation de handicap (PSH). Pour plus d'information, contactez notre référent handicap :

handicap.cfppa.aix-valabre@educagri.fr

■ La formation se déroule en présentiel.



## CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex  
Tél. : 04 42 58 46 41 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr

 Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !  
[www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille](https://www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille)

 [www.instagram.com/campusnatureprovence](https://www.instagram.com/campusnatureprovence)

 <https://www.linkedin.com/company/campus-nature-provence>



Formation en partenariat  
avec le Haras de la Buissonne Meyreuil,  
Centre Equestre du Territoire



# CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION  
AGRICOLE

AIX-VALABRE  
MARSEILLE

## MÉTIERS DE L'ANIMAL



## Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole



FORMATION EN APPRENTISSAGE

## MARÉCHAL-FERRANT



**RNCP 38388** Date de publication de la fiche 18-12-2023

Certificateur MASA

## LE MÉTIER

Le maréchal ferrant qualifié est un professionnel du cheval dans le domaine du pied plus l'hygiène de la bouche et les dents du cheval. Il assure la préservation du fonctionnement physiologique du pied pour les chevaux au pré, les chevaux de sport, de courses, de loisirs ou de rente. Il prépare et effectue des ferrures courantes et selon les services, sur des chevaux ne nécessitant pas de soins particuliers ou s'emploie à proposer des fers orthopédiques.

Dans son domaine d'action, il intervient auprès de tous les équidés et bovidés. Il s'occupe du parage, de la confection et de la pose des ferrures métalliques ou synthétiques pour protéger le pied du cheval. Il peut être amené à juger de la boîte cornée, la modifier dans certains cas, la traiter le cas échéant avec des produits à usage externe et effectuer, conformément aux dispositions du code rural, les soins des maladies du pied. La formation en apprentissage dans ce métier est un atout majeur pour la réussite d'une future carrière professionnelle.

## LES OBJECTIFS

Le CAPA a pour objectif premier l'insertion professionnelle. Il initie à la vie en entreprise.

## ADMISSION

Sur dossier et test de positionnement à la fin de la 3ème ou sur dérogation. L'entrée est conditionnée à la signature d'un contrat d'apprentissage. Nous aidons à la recherche d'un Maître d'Apprentissage.

## DÉBOUCHÉS

Le Maréchal-Ferrant travaille au sein des Centres Equestres, auprès des propriétaires de chevaux, des haras, etc.

Il peut être salarié dans une entreprise de maréchalerie, dans des écuries de chevaux de sport, de courses, de compétition ou d'élevage.

Il peut également intégrer des services du ministère de la défense (gendarmerie, armée de terre, garde républicaine). Le titulaire du CAP agricole peut aussi exercer à son propre compte.

Le CAPa Maréchal-ferrant permet aussi une poursuite d'études en Brevet Technique des Métiers (BTM).

**Durée :** Alternance entre entreprise et centre de formation sur 2 ans. 400h de formation par an (1 semaine par mois en centre).

Statut : salarié sous contrat d'apprentissage.

**Niveau de formation :** diplôme d'état de niveau 3 (anciennement niveau V).

**Méthodes mobilisées :** Notre organisme de formation s'engage à mettre en oeuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite du diplôme visé.

Un Maréchal-Ferrant Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque apprenant.

## PROGRAMME

La formation comporte 35 heures d'enseignements hebdomadaires et 12 semaines de formation au centre.

### MODULES DE FORMATION (UC)

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

##### RÉALISER DES TRAVAUX DE MARÉCHALERIE UCP 1

- Réaliser la pose d'une ferrure
- Réaliser le forgeage

##### RÉALISER DES INTERVENTIONS SUR LES ÉQUIDÉS UCP 2

- Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval
- Réaliser l'entretien et le parage du pied

##### ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER UCP 3

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier
- Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité

UCARE : Réaliser la fabrication d'un trépied, préparer l'opération, mettre en œuvre les techniques du travail du fer

#### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux UCG 1
- Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle UCG 2
- Interagir avec son environnement social UCG 3

**Suivi et évaluation :** Le suivi et l'évaluation de la progression et des acquis est réalisé par le Coordonnateur de la formation en Centre et le Maître d'Apprentissage pour la période de formation en entreprise. Les évaluations se font en situations professionnelles, tout au long de la formation. Validation en Unités Capitalisables (UC). Délivrance d'un diplôme suite à la validation des UC.

**Tarifs :** Pour la formation en apprentissage, prise en charge de la formation. Sur devis pour la formation continue.

■ La formation se déroule en présentiel.

### AIDE APPRENTISSAGE

Pour tout nouveau contrat signé avant la fin d'année civile :

#### Pour les employeurs

- 6000 €
  - Aide supplémentaire pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap : jusqu'à 4000 €
- Sous certaines conditions réduction générale sur les cotisations et contributions patronales

#### Pour les apprentis

- Aide au permis de conduire : 500 € (sous conditions)
- Aide pour le 1er équipement: 500 € (sous conditions)

L'apprentissage donne droit à une rémunération selon les grilles nationales en vigueur  
Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis :  
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

### POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

VALABRE

Tél : 04 42 58 46 41 - [cfppa.aix-valabre@educagri](mailto:cfppa.aix-valabre@educagri)